

## **AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS**

### **Gare de Marseille Saint-Charles (13232)**

La convention d'occupation signée le 10 juillet 2015 entre SNCF Gares & Connexions et Concessions Gares France pour une durée de 13 ans et 3 mois, pour l'occupation d'emplacements commerciaux liés à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 12 signé en date du 20 juillet 2022.

« Vente de produits de dépannage alimentaires et non alimentaires.  
Vente à consommer sur place et/ou à emporter de produits de restauration tels que viennoiseries, sandwiches, salades, pâtisseries, boissons chaudes et froides, plats cuisinés. ».

« Vente à emporter et/ou à consommer sur place de produits de restauration de type sandwichs, salades, tartes sucrées et salées, pâtisseries, viennoiseries, boissons chaudes et froides. »

Cet avenant, dont l'objet est de restituer une surface à usage de terrasse et d'acter la modification d'une surface, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.